

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230407-2023D014-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois et le 7 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCOBELLO Christiane et MAURY Thomas,

Etaient représentés : JULLIEN Jean-Marc, procuration à POCOBELLO Christiane, Roger BERGERAS, procuration à Maryse DUFOUR, Marion SAVOY, procuration à Daniel COLAS

Etaient absents et excusés :

A été nommé secrétaire de séances : Christiane POCOBELLO

**REUNION DU
7 avril 2023**

Date de convocation :

21/03/2023

Date d'affichage :

13 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou repres :9

Absents :0

Délibération
2023-14

OBJET :

Recouvrement contentieux - admission en non valeur

Monsieur le Maire informe :

Suite à la réception de la liste relative à la présentation en non valeur des créances irrécouvrables identifiées pour notre collectivité et émise par la direction des finances publiques de Louhans, dans le cadre du recouvrement contentieux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet en non valeur les 3 créances mentionnées sur l'état joint pour un montant de 8,84 €.

Un mandat sera établi au compte 6541 pour ce montant correspondant aux créances admises en non valeur.

Fait à Diconne, le 7 avril 2023

Le Maire,
Robert COULON